

11 % des exploitations cultivent 44 % de la SAU

Depuis 1995, 55 000 exploitations ont disparu. Les exploitations de grandes cultures sont les plus stables, mais celles à temps partiel, qui résistaient mieux jusqu'à présent, diminuent maintenant plus vite que les autres. La moitié des exploitations ont augmenté leur dimension économique entre 1995 et 1997, et les terres libérées par les cessations d'activité ont permis au tiers des exploitations en place d'agrandir leur surface. Le mouvement de concentration des terres dans des unités de grande dimension se poursuit : 13 % de la superficie agricole utilisée nationale sont détenus par des exploitations de plus de 200 hectares.

L'enquête réalisée fin 1997 dénombre 679 800 exploitations agricoles, environ un tiers de moins qu'en 1988 (encadré). Entre 1988 et 1993, l'effectif a décliné à un rythme élevé (- 4,7 % par an en moyenne) sous les effets conjugués des mesures relatives à l'abaissement progressif de l'âge de la retraite, et de celles relatives aux préretraites. À partir de 1993, le potentiel des partants s'est amoindri, et le rythme de diminution du nombre d'exploitations s'est ralenti : - 4,2 % entre 1993 et 1995, - 3,8 % entre 1995 et 1997. Pendant les deux dernières années, 55 000 exploitations ont disparu.

Des départs plus précoces

Depuis le 1^{er} janvier 1990, les agriculteurs peuvent faire valoir leurs droits à la retraite dès soixante ans. Les effectifs concernés étaient nombreux et les départs entre soixante et soixante-cinq ans se sont poursuivis plusieurs années à un rythme soutenu. À partir de 1993, les cessations d'activité sont moins nombreuses mais se font plus tôt : entre 1993 et 1995, 30 % des agriculteurs ont cessé leur activité dès soixante ans.

L'exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à l'un des critères de dimension suivants :

- 1 ha ou plus de superficie agricole utilisée,
- 20 ares ou plus de cultures spécialisées (tabac, fleurs, vignes, vergers...),
- activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, 5 ares de vignes à champagne...).

Par ailleurs, certains agriculteurs âgés de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans ont choisi de bénéficier d'une préretraite, accessible depuis le 1^{er} janvier 1992 à ceux qui exercent leur fonction à titre principal depuis au moins quinze ans. Ces départs anticipés provoquent une légère diminution des cessations d'activité à soixante ans entre 1995 et 1997. Ainsi, 4 000 exploitants âgés de cinquante-sept ans avaient cessé leur activité entre 1993 et 1995. Si les départs à soixante ans entre 1995 et 1997 n'étaient pas amputés de cet effectif, le taux de cessation d'activité serait voisin de 40 %, donc supérieur à celui de la période précédente. D'autre part, entre 1995 et 1997, la cessation d'activité pour cause de préretraite a concerné des personnes plus jeunes (cinquante-cinq et cinquante-six ans). Le rythme des départs en retraite étant maintenant stabilisé, ceci laisse présager un léger repli de leur nombre, dans les cinq ans à venir (graphique 1).

Un exploitant sur trois remplacé

Comme par le passé, les départs d'exploitants âgés expliquent 90 % des cessations d'activité entre 1995 et 1997. Non seulement les arrivées ne compensent pas les départs, mais celles d'exploitants de moins de quarante ans ne représentent qu'un peu plus de la moitié des installations totales¹. Bien que 8 200 jeunes agriculteurs se soient installés chaque année de la période

1. Les installations prises en compte dans les enquêtes « structure » ne sont pas celles des jeunes agriculteurs aidés par l'État. En effet, les aides à l'installation sont attribuées aux chefs d'exploitation, ou aux coexploitants dans le cas de sociétés, qui font agréer leur projet par l'administration, en souscrivant à des engagements précis dans le cadre de la réglementation. Dans les enquêtes « structure » un chef d'exploitation est réputé s'être installé en 1996 par exemple, s'il déclare avoir pris la première direction d'une exploitation agricole en 1996.

1995 - 1997, contre 6 500 pendant la période précédente, le nombre d'installations à moins de quarante ans présente un déficit annuel de 4 500 personnes, par rapport à celui de la période 1988 - 1993 (12 700 installations annuelles) [7].

Les installations tardives, à cinquante ans et plus, sont en repli depuis 1993. Dans la quasi-totalité des cas, elles sont le fait de femmes qui succèdent à leur conjoint retraité, afin de bénéficier elles-mêmes dans quelques années, d'une retraite de chef d'exploitation. Le nombre d'hommes en âge de cesser leur activité s'amenuise, et celui des successions de conjoints se réduit d'autant : 4 700 installations annuelles d'exploitants de plus de cinquante ans entre 1995 et 1997, soit deux fois moins qu'entre 1988 et 1993.

Par ailleurs, le comportement des repreneuses s'aligne de plus en plus sur celui de leur conjoint. Les cessations d'activité masculines étant plus précoces, les femmes qui succèdent sont aussi plus jeunes et font également valoir leurs droits à la retraite dès soixante ans : environ 20 % des exploitantes cessent leur activité à soixante ans entre 1993 et 1997, contre 12 % entre 1988 et 1993. En outre, depuis 1995, les conditions d'attribution de la préretraite ont été assouplies en matière d'ancienneté, pour les exploitants ayant auparavant exercé leur métier en tant qu'aides familiaux (six ans au lieu de quinze). Certaines femmes peuvent ainsi accéder à la préretraite, bien qu'en moyenne plus tard que les hommes : environ 12 % des exploitantes ont cessé leur activité à cinquante-huit ou cinquante-neuf ans entre 1995 et 1997, contre 7 % pendant la période 1993 - 1995.

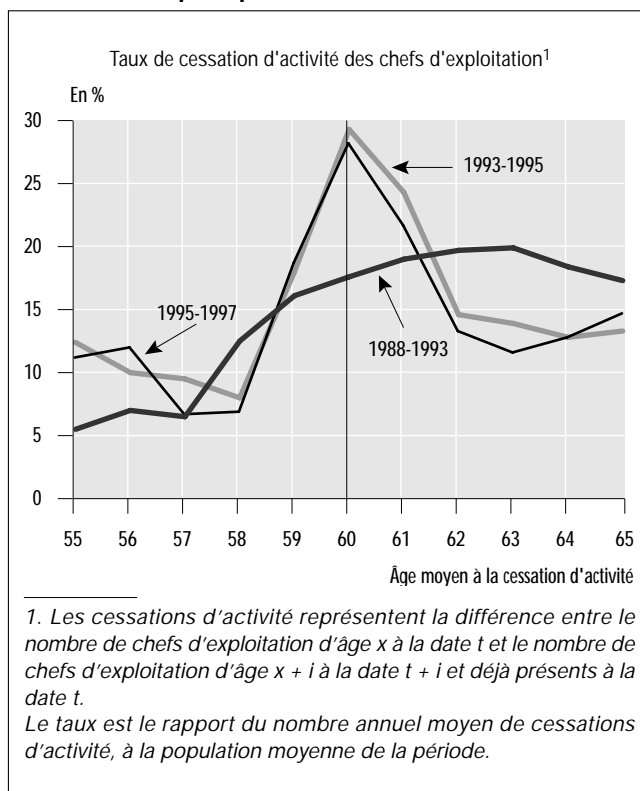
Entre 1995 et 1997, un peu plus du tiers des exploitants ayant cessé leur activité sont remplacés, comme pendant les deux années précédentes, mais les successions

de conjoints s'étant réduites, la proportion de jeunes repreneurs s'est accrue : 52 % contre 37 % entre 1993 et 1995 (tableau 1).

Le boom des EARL

Seules les exploitations individuelles, fortement majoritaires, sont en baisse. Le nombre de sociétés s'est

Graphique 1
Des retraites plus précoces



Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Tableau 1
Moins de départs, un meilleur remplacement

En milliers

Chefs d'exploitation	Période 1988 - 1993		Période 1993 - 1995		Période 1995 - 1997	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Effectif en début de période	1 016,8	///	801,4	///	734,8	///
Effectif en fin de période	801,4	///	734,8	///	679,8	///
Cessations d'activité ¹	349,3	70,0	102,2	51,1	86,6	43,3
Installations ²	133,9	26,8	35,6	17,8	31,6	15,8
- moins de 40 ans	63,6	12,7	13,0	6,5	16,4	8,2
- 40 à 49 ans	17,8	3,6	8,8	4,4	4,1	2,0
- 50 ans et plus	52,5	10,5	13,8	6,9	11,1	5,6
- dont femmes	45,9	9,2	11,9	5,9	9,4	4,7
Taux de remplacement ³	38 %		35 %		36 %	

1. Les cessations d'activité sont la différence entre le nombre de chefs d'exploitation à la date t et le nombre de chefs d'exploitation à la date $t + i$, déjà présents en t (ayant pris la direction d'une exploitation à la date t ou avant).

2. Les installations sont celles de chefs d'exploitation ayant pris la direction d'une exploitation entre t et $t + i$.

3. Rapport entre le nombre d'installations et le nombre de cessations d'activité.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

accru de 12 000 unités entre 1995 et 1997 [1]. Elles représentent aujourd'hui 16 % de l'ensemble des exploitations, contre 13 % en 1995 et 7 % en 1988. Toutefois, la création d'exploitations en société est relativement rare, et l'augmentation de leur nombre résulte essentiellement du changement de statut d'une exploitation individuelle. Sur 100 exploitations en société en 1997, 3 seulement résultent d'une création d'exploitation entre 1995 et 1997. Par ailleurs, 16 étaient des exploitations individuelles en 1995.

Tous les types d'association ne progressent pas au même rythme. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ont une croissance spectaculaire : + 19 % entre 1995 et 1997. Créées en 1985, on en comptait 2 000 en 1988, 20 000 en 1993. Elles sont plus de 42 000 aujourd'hui, et forment 40 % de l'ensemble des exploitations en société, aussi nombreuses que les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), qui amorcent un mouvement de repli. Les particularités de l'EARL expliquent sans doute son succès : elle peut être unipersonnelle, les conjoints peuvent s'associer, ce qui n'est pas le cas dans les GAEC, et chaque associé ne supporte les pertes éventuelles qu'à concurrence du montant de ses apports. En 1997, deux EARL sur trois sont unipersonnelles, et une sur quatre associe l'exploitant et son conjoint.

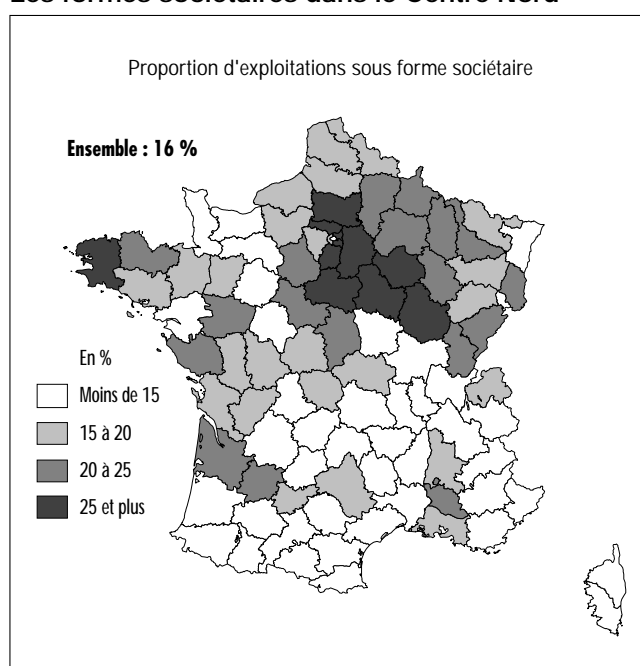
Les associations père-fils en GAEC, créées pour permettre aux jeunes une installation progressive, disparaissent lors de la retraite du père, pour souvent laisser la place à une EARL. Moins des deux tiers des GAEC père-fils de 1995 ont encore ce statut deux ans plus tard. 16 % sont devenus des EARL, 13 % des GAEC d'un autre type et 6 % des exploitations individuelles.

Les autres GAEC, plus stables, continuent leur progression. Un sur deux comprend deux associés, un sur trois, trois associés. Les autres sociétés civiles (SCEA),

dont huit sur dix sont unipersonnelles ou associent deux conjoints, sont aussi en expansion. À l'inverse, les autres associations, qui représentent moins de 10 % des sociétés agricoles, régressent (tableau 2).

Les sociétés sont bien représentées dans les régions où dominent les exploitations de grandes cultures : Ile-de-France, Champagne-Ardenne (36 % des exploitations de l'Aube) et Picardie (34 % des exploitations de l'Oise). Plus rares dans les zones d'élevage et de cultures spécialisées, elles se développent néanmoins dans l'Ouest (29 % des exploitations du Finistère) en raison de l'importance des élevages hors sol (carte 1). En effet, les

Carte 1
Les formes sociétaires dans le Centre Nord



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 2
Le nombre d'EARL double en quatre ans

Statut des exploitations	1988	1990	1993	1995	1997
Total	1 016,8	923,6	801,3	734,8	679,8
Individuelle	946,1	851,1	714,0	637,7	570,6
Société, dont :	70,7	72,5	87,3	97,1	109,2
- GAEC père-fils	19,4	20,0	17,4	16,3	13,9
- Autre GAEC	18,5	22,0	26,3	27,4	29,1
- EARL	1,5	5,9	20,0	29,7	42,3
- Société civile autre (SCEA)	9,9	10,1	11,9	12,8	13,8
- Groupement de fait	14,2	9,3	6,9	6,1	5,3
- Société commerciale ou coopérative	2,1	1,9	2,1	2,5	2,7
- Autres cas ¹	5,1	3,3	2,7	2,3	2,1

1. Pour le compte d'une personne physique autre que le chef d'exploitation ou pour le compte d'une personne morale telle qu'un établissement d'enseignement.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

élevages de porcs et volailles, bien que peu nombreux, sont en société pour un tiers d'entre eux, contre 20 % des exploitations de grandes cultures, dont l'effectif est toutefois six fois plus important.

Par ailleurs, dans les régions précédemment citées, la diminution du nombre total d'exploitations est inférieure à la moyenne nationale. Elle reste en revanche élevée dans le Languedoc-Roussillon, ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la proportion d'exploitants âgés est encore importante (tableau 3).

Les grandes exploitations progressent, les plus petites se maintiennent

La variation du nombre d'exploitations est étroitement liée à leur dimension économique (encadré) et les unités les plus grandes progressent. Jusqu'en 1995, la croissance concernait les exploitations de plus de 40 hectares équivalent-blé. À partir de cette date, le seuil est monté à 60 hectares, et les unités de 40 à 60 hectares équivalent-blé ont amorcé un mouvement de repli.

Les exploitations de très petite dimension (moins de 2 UDE) ont toujours un peu mieux résisté, et leur proportion est stable : 19 % en 1997, comme en 1985 et

1988 (tableau 4). Ce sont dans leur quasi-totalité des exploitations à temps partiel pour lesquelles la quantité totale de travail fourni est très faible (encadré p. 9). Entre 1995 et 1997, le nombre d'exploitations qui procurent moins d'un quart d'UTA, diminue un peu moins

Classification des exploitations

La classification européenne des exploitations agricoles est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients normatifs régionalisés : les marges brutes standard (MBS). La MBS résulte de la valorisation, à partir de coefficients standard, des différentes productions de l'exploitation. Elle peut être exprimée en hectares d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégageant la même marge brute. Les exploitations sont réparties en classes d'unité de dimension économique (UDE) : 2 UDE « 1986 » valent 2 400 écus, soit approximativement 3 hectares équivalent-blé. L'orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX) est déterminée par le poids relatif des principaux pôles de regroupement (céréales et grandes cultures, maraîchage et horticulture, vignes et vergers, herbivores, granivores).

Tableau 3

Les exploitations du midi méditerranéen disparaissent plus vite

Régions	Nombre d'exploitations (milliers)						Taux annuel moyen de variation de l'ensemble des exploitations (%)	
	Total			À temps complet			1988-1995	1995-1997
	1988	1995	1997	1988	1995	1997		
Alsace	22,5	15,6	14,7	11,2	8,0	7,8	- 5,1	- 2,8
Limousin	29,4	21,0	19,7	20,7	14,4	14,2	- 4,7	- 3,0
Centre	53,0	38,0	35,6	34,5	23,6	22,3	- 4,7	- 3,2
Picardie	24,1	18,6	17,4	17,5	13,5	12,4	- 3,7	- 3,2
Champagne-Ardenne	35,5	28,1	26,3	22,2	17,5	16,9	- 3,3	- 3,3
Aquitaine	77,6	60,6	56,7	48,5	36,7	34,4	- 3,5	- 3,3
Bourgogne	37,9	27,6	25,8	26,9	19,4	18,1	- 4,4	- 3,3
Midi-Pyrénées	87,9	67,7	63,2	56,7	42,5	40,2	- 3,7	- 3,4
Auvergne	43,7	33,5	31,3	29,8	22,4	21,4	- 3,7	- 3,4
Lorraine	27,0	18,6	17,2	15,2	10,5	10,0	- 5,2	- 3,8
Poitou-Charentes	56,2	38,5	35,6	37,0	24,5	22,8	- 5,3	- 3,8
Rhône-Alpes	86,2	63,2	58,4	50,3	35,5	32,4	- 4,3	- 3,9
Ile-de-France	9,7	6,9	6,4	7,7	5,3	5,0	- 4,7	- 3,9
Bretagne	92,5	62,0	57,1	64,8	42,3	39,4	- 5,6	- 4,0
Nord - Pas-de-Calais	31,2	20,2	18,6	23,1	15,0	13,7	- 6,0	- 4,1
Pays de la Loire	86,6	62,1	57,0	59,0	38,5	35,4	- 4,6	- 4,2
Basse-Normandie	54,2	41,6	38,1	34,5	23,2	21,1	- 3,7	- 4,3
Franche-Comté	19,7	13,9	12,7	12,6	8,9	8,3	- 4,9	- 4,3
Haute-Normandie	23,3	17,6	16,0	13,9	9,5	8,7	- 4,0	- 4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44,6	30,9	28,1	25,9	18,5	17,2	- 5,1	- 4,7
Languedoc-Roussillon	68,8	45,9	41,4	31,7	22,9	21,2	- 5,6	- 5,1
Corse	5,1	2,9	2,6	2,1	1,7	1,7	- 7,5	- 6,1
Ensemble	1 016,8	734,8	679,8	645,9	454,0	424,4	- 4,5	- 3,8

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

vite que l'ensemble. Dirigées par un retraité ou un exploitant exerçant une autre profession, la quantité de travail, de même que le potentiel économique, sont très faibles. En revanche, depuis 1993, le rythme de diminution des autres unités à temps partiel s'est accéléré, surtout pour celles qui fournissent de trois quarts à moins d'une UTA (- 6,8 % entre 1995 et 1997). Depuis 1995, la proportion de l'ensemble des exploitations à temps partiel a donc cessé d'augmenter. Elle s'est stabilisée à 38 %, contre 36 % en 1988.

Les exploitations qui nécessitent une à deux UTA, typiquement familiales ou conjugales, disparaissent également très vite. À l'opposé, celles qui procurent au moins cinq UTA ont progressé, même si elles ne représentent encore que 2 % de l'ensemble des exploitations. Les trois quarts sont des sociétés qui emploient une main-d'œuvre importante (tableau 5).

La moitié des exploitations se sont agrandies

Entre 1995 et 1997, près de la moitié des exploitations ont augmenté leur dimension économique, et d'autant plus souvent que celle-ci était déjà importante en 1995. La dimension moyenne des exploitations en croissance s'est accrue de 6 UDE, mais de 23 UDE pour les unités les plus importantes [2] (graphique 2).

L'accroissement de la superficie agricole utilisée des exploitations contribue à l'augmentation de la dimension économique [4] (encadré p. 11). Avec 28,3 millions d'hectares, la superficie agricole utilisée totale est stable par rapport à 1995. Les superficies libérées par les exploitants ayant cessé leur activité entre 1995 et 1997 ont pour la plupart été reprises par des agriculteurs déjà en place. Avec 41,7 hectares en 1997, la superficie moyenne des exploitations s'accroît de 9 % en deux ans, bien que toutes les exploitations ne s'agrandissent pas. Un tiers seulement des exploitations de 1995 ont accru leur surface au cours des deux années suivantes, de 14 % en moyenne. Plus la superficie initiale était importante, plus l'agrandissement a été fréquent. Entre 1995 et 1997, l'apport de terres dans ces exploitations en croissance représente 1,6 million d'hectares. Leur SAU moyenne passe ainsi de 55 hectares à 63 hectares (graphique 3).

Les superficies se concentrent ainsi dans des exploitations de taille sans cesse croissante. Si le nombre d'exploitations de moins de 50 hectares décroît depuis de nombreuses années, celui des 50 à 70 hectares a progressé jusqu'en 1990, puis amorcé une baisse qui s'amplifie depuis 1993. En revanche, le nombre d'exploitations de 70 à 100 hectares augmente toujours, bien que le rythme de progression se soit ralenti : + 0,8 % par an entre 1993 et 1997, contre + 3 % par an entre 1988 et 1993. L'expansion des exploitations de plus de 100 hectares se ralentit également : avec

UTA

L'unité de travail annuel (UTA) équivaut à la quantité de travail agricole fournie par un actif occupé à plein temps pendant une année (39 heures ou plus par semaine, 20 jours ou plus par mois). Les contributions de tous les actifs agricoles présents sur l'exploitation sont exprimées en fractions de temps complet. Elles sont ensuite totalisées pour établir le temps de travail fourni sur l'exploitation.

Les exploitations dites à temps complet sont celles où la quantité totale de travail, fournie par la main-d'œuvre agricole, est au moins égale à une UTA.

Tableau 4
Les exploitations de plus de 60 hectares équivalent-blé progressent

Dimension économique de l'exploitation en UDE	Nombre d'exploitations			
	En milliers			En %
	1988	1995	1997	1997
Moins de 2	195,1	141,9	129,2	19,0
2 à 4	100,6	65,2	57,2	8,4
4 à 8	121,7	68,4	58,1	8,5
8 à 16	169,3	93,3	80,0	11,8
16 à 40	283,4	193,4	177,9	26,2
40 à 60	76,5	77,3	75,6	11,1
60 à 100	47,0	59,7	62,5	9,2
100 et plus	23,2	35,6	39,3	5,8
Total	1 016,8	734,8	679,8	100,0

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Tableau 5
La part des exploitations à temps partiel stabilisée

En milliers

Taille en UTA des exploitations	Nombre d'exploitations		
	1988	1995	1997
Moins de 0,25	139,7	105,7	98,3
0,25 à 0,5	102,6	85,9	77,7
0,5 à 0,75	68,0	47,6	43,2
0,75 à 1	60,5	41,6	36,1
1 à 1,25	170,1	128,1	122,7
1,25 à 2	237,2	151,5	136,0
2 à 2,5	133,1	90,9	84,2
2,5 à 5	92,9	71,0	69,1
5 et plus	12,7	12,5	12,5
1 et plus	646,0	454,0	424,5
Total	1 016,8	734,8	679,8

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

6 000 unités supplémentaires, elles ont néanmoins progressé de plus de 4 % par an entre 1995 et 1997 (graphique 4). Les unités de plus de 200 hectares sont encore peu nombreuses (2 % de l'ensemble), mais elles mettent en valeur 14 % de la superficie totale (graphique 5).

Les exploitations dites à temps complet (62 % de l'ensemble) rassemblent près de vingt-six millions d'hectares, 91 % de la superficie agricole utilisée totale. Chacune dispose en moyenne de 61 hectares, contre 10 hectares pour les exploitations à temps partiel. Par ailleurs, les exploitations sociétaires, qui représentent le quart des exploitations à temps complet, détiennent un peu plus de dix millions d'hectares, soit 40 % de la superficie des exploitations à temps complet. Avec 95

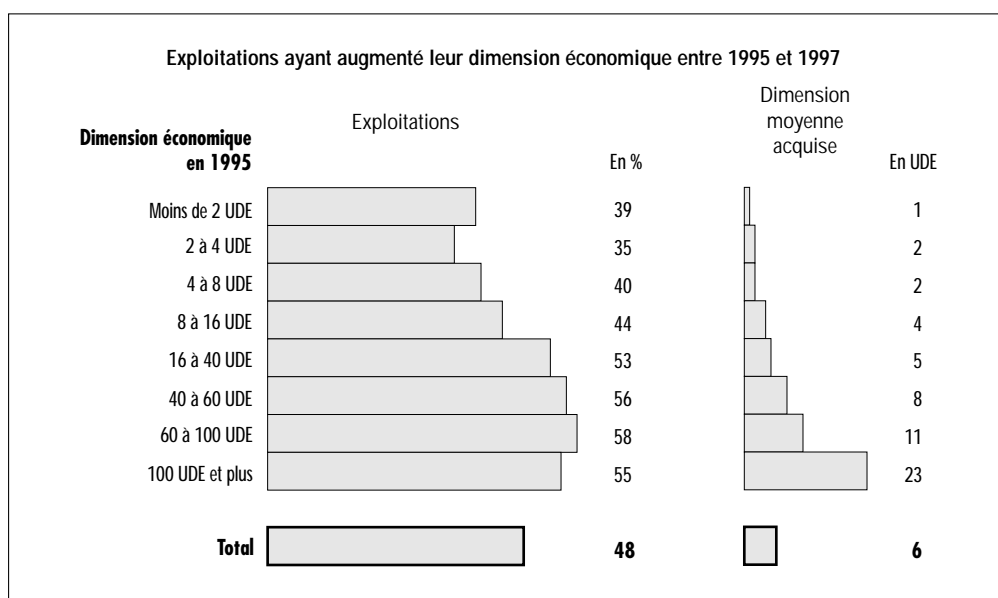
hectares en 1997, leur taille moyenne est triple de celle des exploitations individuelles.

Les écarts de superficie moyenne se maintiennent entre les régions. Ils reflètent en partie les différences d'orientation de production : cultures spécialisées, élevage ou grandes cultures. Ainsi, les exploitations provençales disposent de 24 hectares, contre 78 pour celles de Picardie, ou 67 pour celles du Centre (carte 2).

Les agrandissements se font surtout en fermage

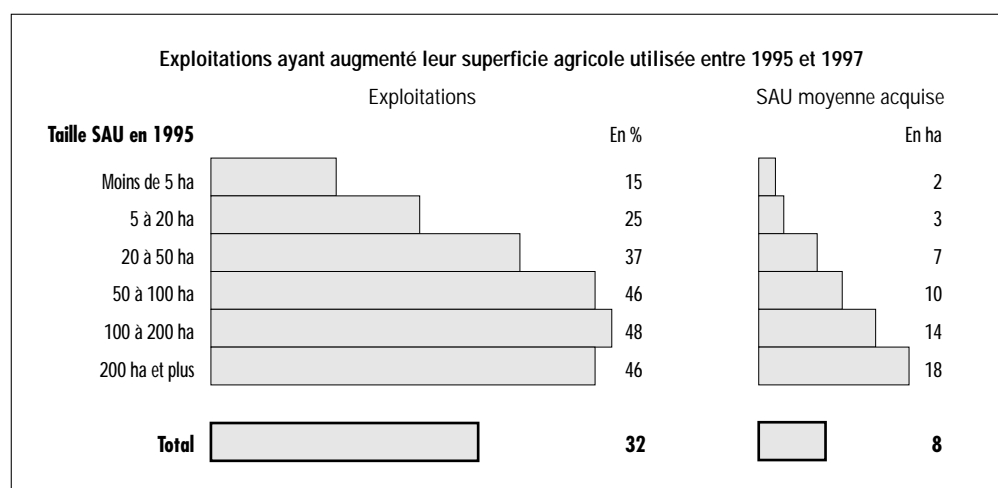
Corollaire de l'accroissement des superficies et de l'essor des sociétés, la progression du fermage est ancienne

Graphique 2
La moitié
des exploitations
s'agrandissent



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

Graphique 3
Les exploitations
en croissance gagnent
en moyenne 8 hectares



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

et s'est poursuivie régulièrement. Mais depuis quelques années elle marque une accélération qui traduit la transformation des relations entre propriétaires et locataires au sein de la famille. Les retraités agricoles, principaux propriétaires, sont plus jeunes que par le passé et les surfaces qu'ils cèdent sont plus importantes [5]. La propriété foncière n'est plus transférée au moment de la cessation d'activité et les retraités agricoles louent leurs terres afin de compléter leur pension.

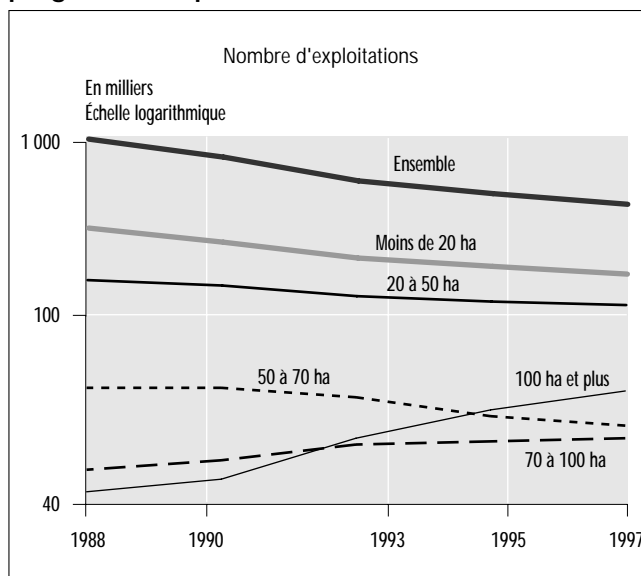
En 1997, 65 % de la superficie agricole utilisée sont exploités en fermage, davantage si l'exploitant est jeune (77 % pour les exploitants de moins de 35 ans). Les jeunes ont en effet un patrimoine peu important et la location est pour eux le seul moyen de disposer d'une surface suffisante. Par la suite, l'agriculteur fait des achats, bénéficie de donations ou d'héritages et la part de sa propriété augmente [3] (tableau 6). Quant aux sociétés, elles louent près des trois quarts des terres qu'elles exploitent.

La répartition géographique des modes de faire-valoir est donc très liée à celle des superficies moyennes des exploitations. Le fermage règne dans les exploitations de grandes cultures de la moitié nord : 82 % de la SAU dans le Nord - Pas-de-Calais, 78 % en Picardie et Champagne-Ardenne, 77 % dans les Pays de la Loire. À l'opposé, le faire-valoir direct est encore majoritaire dans le sud de la France : 60 % de la SAU en Aquitaine et dans le Languedoc-Roussillon, 58 % en Midi-Pyrénées (carte 3). Dans les régions du Sud, les petites exploitations sont plus nombreuses, mais les exploitants sont aussi plus souvent enfants uniques, et seuls propriétaires d'une importante part de leur domaine [6].

La superficie agricole utilisée

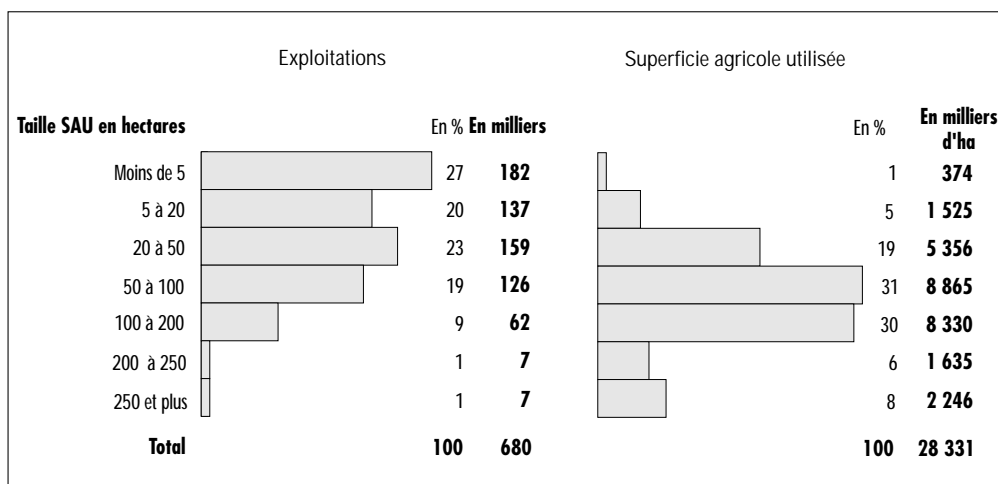
Elle comprend les grandes cultures, les cultures permanentes, les jardins familiaux, les jachères... Sont exclus de la SAU le sol des bâtiments et cours, les landes non productives et friches, les superficies boisées et le territoire non agricole de l'exploitation (étangs, jardins d'agrément, chemins privés). SAU et autres territoires constituent la superficie totale de l'exploitation.

Graphique 4
Les exploitations de plus de 100 hectares progressent rapidement



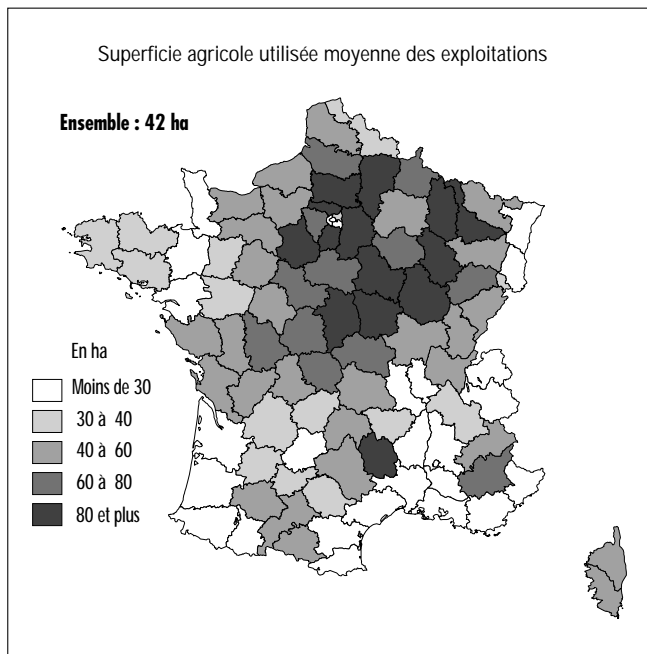
Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Graphique 5
11 % des exploitations cultivent 44 % des surfaces



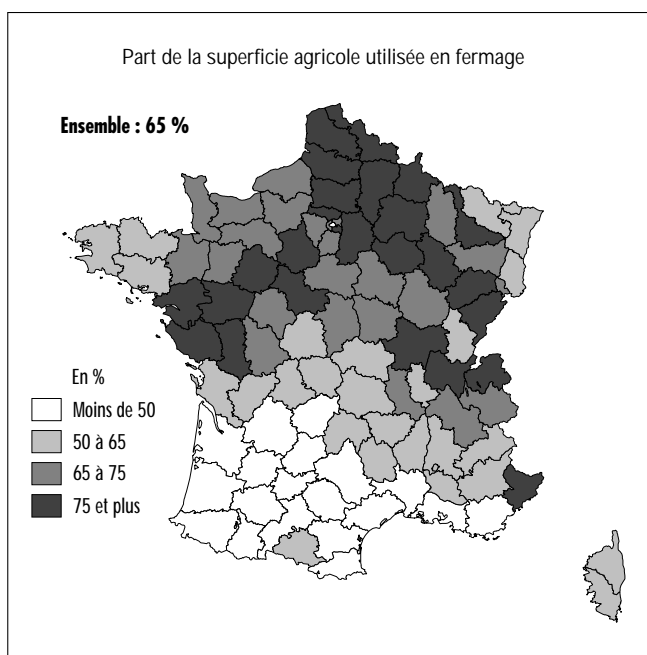
Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Carte 2
L'exploitation moyenne picarde a 78 hectares



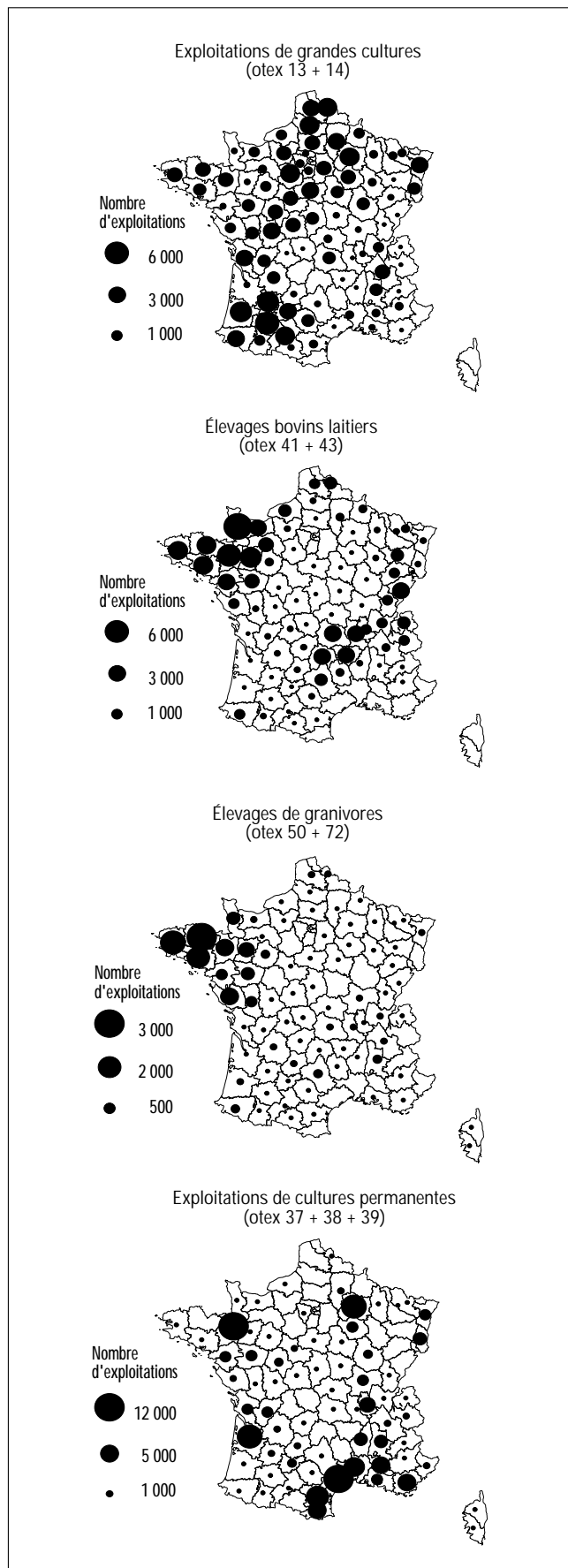
Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Carte 3
82 % de la SAU en fermage
dans le Nord - Pas-de-Calais



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Cartes 4
Des systèmes de production localisés



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Un tiers des exploitations élève des herbivores

Les élevages d'herbivores représentent 35 % de l'ensemble des exploitations, également partagés entre élevages bovins laitiers, bovins viande et ovins-caprins. Les systèmes intensifs animaux (porcs et volailles) sont peu nombreux mais relativement stables.

Les unités spécialisées en grandes cultures sont les plus stables, et diminuent trois fois moins vite que l'ensemble des exploitations. À l'opposé, les exploitations de polyculture, maraîchage et les élevages bovins laitiers voient leur nombre baisser rapidement. Enfin, dans le domaine viticole, les agriculteurs privilégient la qualité (tableau 7).

Les systèmes de production sont très localisés. Les régions de l'Ouest sont spécialisées en élevage. Près de

la moitié des élevages laitiers se répartissent entre Bretagne (18 000), Basse-Normandie (13 300) et Pays de la Loire (12 400). Un deuxième pôle de moindre importance va de l'Auvergne à la Franche-Comté. Trois élevages de granivores sur cinq sont également dans l'Ouest : 42 % en Bretagne et 18 % dans les Pays de la Loire.

Les exploitations de grandes cultures constituent un premier groupe autour de l'Île-de-France (16 700 exploitations dans le Centre), un second dans le Sud-Ouest (17 400 exploitations en Midi-Pyrénées), tandis qu'un troisième apparaît dans l'Ouest (9 800 exploitations en Poitou-Charentes).

Plus de la moitié des exploitations de cultures permanentes sont situées dans huit départements : ceux du Languedoc-Roussillon (à l'exception de la Lozère), la Gironde, le Var, le Vaucluse et la Marne (cartes 4).

Tableau 6
Les deux tiers des surfaces en fermage

Superficie agricole utilisée selon le mode de faire-valoir	En %					SAU 1997 en milliers d'hectares
	1988	1990	1993	1995	1997	
Faire-valoir direct	45	43	39	37	35	9 879
Fermage	54	56	60	63	65	18 381
Métayage	1	1	1	ε	ε	71
Total	100	100	100	100	100	28 331

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Tableau 7
Les exploitations de grandes cultures résistent mieux

Orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX)	Nombre d'exploitations			Taux annuel moyen de variation 1995 - 1997
	1988	1995	1997	
	En milliers			En %
Céréales et oléoprotéagineux	///	102,9	100,9	- 1,0
Granivores (porcs, volailles)	15,8	12,8	12,4	- 1,5
Polyélevage orientation granivores	13,2	10,3	9,9	- 2,0
Cultures générales	///	37,6	35,9	- 2,3
Grandes cultures et herbivores	82,5	55,2	51,9	- 3,0
Vin de qualité	64,4	53,9	50,5	- 3,2
Autre viticulture	53,4	32,7	30,2	- 3,9
Autres herbivores (ovins, caprins)	114,4	91,1	84,0	- 4,0
Autres associations	37,0	22,9	21,1	- 4,0
Fleurs et horticulture diverse	10,3	7,2	6,6	- 4,3
Bovins lait-viande	25,0	21,1	19,3	- 4,4
Bovins viande	95,6	86,3	78,7	- 4,5
Fruits et cultures permanentes	33,4	26,4	24,1	- 4,5
Polyélevage orientation herbivores	51,6	32,2	29,3	- 4,6
Polyculture	67,5	43,3	38,5	- 5,7
Bovins lait	150,2	85,4	74,7	- 6,5
Maraîchage	19,4	13,6	11,7	- 7,2
Ensemble	1 016,8	734,8	679,8	- 3,8

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Éléments bibliographiques

[1] AGULHON E. et VIDAL C. (1994), « Les sociétés agricoles : du « sur mesure » pour une réalité complexe ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17-18, mars-juin.

[2] DEMOTES - MAINARD M. et RATTIN S. (1997), « L'agrandissement des exploitations permet la croissance de leur revenu réel ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.

[3] FICHE D. et BARTHÉLÉMY D. (1994), « Propriété foncière et exploitation agricole en 1992 ». AGRESTE - *Études* n° 27, juin.

[4] MSA (1998), « L'agrandissement des superficies moyennes entre 1995 et 1996 ». MSA - Synthèses, avril.

[5] RATTIN S. (1994), « Les retraités agricoles, premiers bailleurs de terres ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17-18, mars-juin.

[6] RATTIN S. (1994), « De petites propriétés pour les enfants uniques ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17-18, mars-juin.

[7] RATTIN S. (1996), « Les jeunes agriculteurs sont peu nombreux mais s'installent dans de bonnes conditions ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 22, juin.